



DEPARTEMENT
DES
PYRENEES-ORIENTALES

Arrondissement de Prades

Canton Vallée de la Têt

Commune d'ILLE SUR TET

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE

N° 2020/169

Le maire de la commune d'ILLE SUR TET,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-24, L2122-1 et 2, L2212-2, 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} alinéa,

VU le Code Pénal et notamment ses articles R.610-5,

CONSIDERANT les travaux de déploiement de la fibre optique effectués par l'entreprise MASSCOM Réseaux et Télécom

ARRÊTE

Article 1° : Le stationnement des véhicules est interdit dans les rues suivantes et en fonction de l'avancement des travaux du Lundi 16 Novembre 2020 au Lundi 25 Janvier 2021 de 08h00 à 18h00.

Square Jean Amade, Rue de la Fontaine, Rue Marceau, Rue des Carmes, Impasse Simon Salamo, Rue du Malpas, Rue de l'Ancienne Ecole, Rue du Four, Impasse Frances Comte, Rue du Pastorellets, Rue de la Barrère, Rue Chaude, Rue des Enamourats, Grand Rue, Rue Nicaud, Rue Sainte Thérèse, Rue Petite Place aux Herbes, Rue de la Poissonnerie, Rue Ste Croix, Rue Petite Place de l'Huile, Rue du Moulin, Place de la Résistance, Rue de la Neige, Rue de l'Eglise et Rue des Fabriques.

La signalisation adéquate sera mise en place par l'entreprise effectuant les travaux.

Article 2 : Toute infraction au présent arrêté sera poursuivie et sanctionnée, ce conformément à la loi, textes, législation en vigueur, par les agents assermentés à cet effet.

Article 3 : La Directrice Générale des Services de la Mairie, tous les Officiers de Police Judiciaire et Agents assermentés sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application et de l'exécution du présent arrêté qui sera transcrit sur le registre des arrêtés du Maire.


Article 4 : Le présent arrêté est délivré sous réserve du droit des tiers et peut faire l'objet d'un recours administratif ou contentieux dans les 2 mois à compter de sa publication et affichage, la juridiction compétente étant le Tribunal de Montpellier. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- Madame la Directrice Générale des Services de la ville d'Ille sur Têt ;
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Ille sur Têt ;
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale ;
- Tous les agents assermentés de la ville.
- Entreprise MASSCOM Réseaux et Télécom
- Publié et affiché selon les règlements en vigueur.

Fait à Ille sur Têt, le 10 Novembre 2020.

Le Maire,


William BURGHOFFER

Le maire : William BURGHOFFER

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours Gracieux auprès du Maire, soit d'un recours devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente Notification.

Publié, le1.6.NOV.2020

Certifié exécutoire

Le Maire

